

Ouverture du SI Décisionnel SDO aux Organismes Gestionnaires

A compter du 1er février 2023, la CNSA donne accès aux Organismes Gestionnaires à des indicateurs de pilotage afin de valoriser l'activité des ESMS dans le suivi des orientations émises par les Maisons Départementales des Personnes Handicapées. Ces indicateurs seront restitués dans un portail unique : le **SI Décisionnel de Suivi des Orientations (SID SDO)**. Cet outil d'aide à la décision exploite les données de ViaTrajectoire Handicap, système d'information déployé dans 100% des régions et utilisé par les ESMS et les MDPH pour favoriser la coordination des professionnels et le suivi des parcours des personnes. Le SI Décisionnel de Suivi des Orientations (SID SDO) s'adresse aussi aux ARS et Conseils départementaux avec l'objectif d'améliorer la connaissance de l'offre médico-sociale et des besoins de personnes en situation de handicap et *in fine* de guider les évolutions de l'offre.

Les enjeux

Mieux connaître les pratiques d'admission en ESMS et accompagner les démarches éventuelles d'harmonisation des pratiques



Mieux connaître l'environnement ESMS pour améliorer la prise en charge des personnes en situation de handicap



Valoriser les données de ViaTrajectoire handicap en fiabilisant la saisie des ESMS



Faciliter le partage avec les partenaires (ARS, CD et MDPH) grâce aux indicateurs communs liés à l'admission et à l'offre des ESMS



La feuille de route

2022

La première version du SI Décisionnel est ouverte aux ARS, GRADeS, MDPH et CD



2023

La deuxième version du SI Décisionnel est ouverte aux Organismes Gestionnaires des ESMS



...et après !

LE SI Décisionnel rejoindra à terme un ensemble plus vaste présentant la restitution des données de ViaTrajectoire mais aussi celles des SI MDPH.



Les accès

Accessible via un navigateur internet, le SI Décisionnel restituera graphiquement les données de ViaTrajectoire à chaque responsable d'Organisme Gestionnaire selon son périmètre (i-e en fonction des ESMS qu'il gère, répartis dans chaque département).

Contraints par un nombre de licences limité, nous avons fait le choix d'accorder l'accès au SID SDO à **2 personnes par Organisme Gestionnaire***.

Ces personnes seront :

- Les points de contact pour l'ARS, le CD et la MDPH pour échanger sur les indicateurs liés à l'admission et à l'offre des ESMS ;
- Les garants de la mise en place d'une démarche qualité dans les ESMS, afin de fiabiliser notamment la description de leur offre et les données relatives aux usagers accueillis et en liste d'attente.

* Pour les organismes gestionnaires ayant une activité dans plusieurs régions, cette limite à 2 accès pourra être levée, à la demande de l'organisme gestionnaire et en lien avec les ARS concernées.

Nous vous invitons à identifier les deux contacts qui seront les référents SI Décisionnel de suivi des orientations de votre Organisme Gestionnaire qui pourront suivre les informations transmises dans le [guide d'accès dédié](#).



La formation

En région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARS et le GCS SARA vous accompagne dans la prise en main de cet outil. Les référents identifiés dans votre organisme gestionnaire et disposant d'un compte dans le SI Décisionnel pourront prochainement s'inscrire aux sessions de présentation organisées (modalités transmises ultérieurement).